



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 65785

Texte de la question

M. Éric Jalton prend acte du plan gouvernemental de lutte contre l'immigration clandestine et irrégulière et souhaiterait que M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales lui indique les moyens humains et matériels qui seront mis en oeuvre en Guadeloupe compte tenu de la prégnance de la problématique observée localement. - Question transmise à M. le ministre de l'outre-mer.

Texte de la réponse

La lutte contre l'immigration clandestine est une priorité de l'action gouvernementale notamment dans la zone Antilles-Guyane. C'est ainsi qu'en Guadeloupe le nombre de reconduites à la frontière est passé de 776 en 2002 à 1 083 en 2004, soit une augmentation de 39,5 %. Quant aux effectifs de la police aux frontières, ils ont augmenté de 19,6 % dans la même période et se composent actuellement de 219 fonctionnaires. Courant 2004, un groupe d'enquête régional contre l'immigration clandestine (GERIC) a été créé au sein du groupe d'intervention régional (GIR) pour engager une opération coordonnée entre les différents services de l'État en Guadeloupe. La direction départementale de la police aux frontières vient de bénéficier de 21 terminaux informatiques permettant la consultation de l'ensemble des fichiers de la police nationale, ainsi que de 10 lecteurs optiques de documents de voyage qui, tout en facilitant les contrôles, constituent une aide à la décision en matière de détection de la fraude documentaire. Parallèlement, des instructions précises ont été données au préfet de la Martinique, chargé de l'action de l'État en mer dans la zone Antilles, afin d'intensifier la présence des moyens de surveillance nautique aux abords de la Guadeloupe. Une étude est également menée afin que soit rapidement déterminé le moyen le mieux adapté à une surveillance technique des côtes de la Guadeloupe. Des actions conjointes ont été mises en place par la préfecture : la police, la gendarmerie, les services des douanes et la marine nationale se coordonnent afin de mener des opérations sur terre et au large des côtes guadeloupéennes. L'effort ainsi engagé pour lutter efficacement contre l'immigration clandestine en Guadeloupe sera poursuivi en réajustant les instruments juridiques et en accentuant la coopération bilatérale et régionale avec les pays de provenance de l'immigration. Des propositions en ce sens seront faites dans le cadre du prochain comité interministériel de contrôle de l'immigration.

Données clés

Auteur : [M. Éric Jalton](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65785

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mai 2005, page 5254

Réponse publiée le : 2 août 2005, page 7582